

LES RENOUÉES DU JAPON ET AUTRES INVASIVES

COMPTE RENDU PECHÉ AUX CAS PRATIQUES

MARDI 22 MARS 2011 - AGESEF

Objet	Journée d'échanges techniques sur les Renouées du Japon (et autres invasives)	
Date	Mardi 22 mars 2011	
Lieu	Salle des fêtes de Sainte Euphémie - Sainte Euphémie (01)	
Organisme	AGESEF (Association de Gestion et de Suivi Environnemental du bassin du Formans)	
Renseignements	Bernard ABDILLA - Président de l'association	
Personnes présentes	NOM	ORGANISME
	Bernard ABDILLA	AGESEF
	Lucien AUBERT	Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais
	Maxime BEAUJOUAN	Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne
	Cédric BEJOT	Syndicat de Rivières des Usse
	Maxime BELBOEUF	Ville de Lissieu
	Victor BRUNEL	Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne
	Benoît CHAMBARD	AGESEF
	Helene DENIS BISIAUX	Région Rhône-Alpes
	Blandine DUCREST	Communauté de Communes du Beaufortain
	Didier DUPUY	Maison Familiale Rurale
	Gabrielle FAURE	Ville de Trévoux
	Pierre GOTTELAND	CRISE
	Bernard GRISON	Communauté de Communes Saône Vallée
	Gladwys GUILLET	Syndicat Intercommunal du Suran
	Maxime HENRY	CFPPA de Cibeins
	Marie Pierre HUMBEY	SDEI - Lyonnaise des eaux
	Thomas LAMBERET	BURGEAP
	Pierre LIEVRE	Grand Roanne Agglomération
	Mathias LOUIS	Région Rhone-Alpes
	Michel MACHUT	Maire adjoint - Mairie de Nantua
	Patrick MEON	Ville de Trévoux
	Juliette MICHAUD	CFPPA de Cibeins
	Patrick MOLARD	AGESEF
	Marion PAROIS	Grand Roanne Agglomération
	Audrey PICHET	Conservatoire Botanique Alpin
	Pierre PIONCHON	Paysagiste Lyon
	Florence PIOLA	UMR CNRS - Université Claude Bernard - Lyon 1
	Jean-Louis PIRET	Ville de Lissieu
	Chloé RENOUEAU	Association Rivière Rhône Alpes
	Maryline SEVE	Etudiante (ex-SRTChalaronne)
	Mélanie TAQUET	Fond de conservation des Rivières sauvages
Eléonore TERRIN	Conservatoire Botanique Alpin	
Thierry THOUVARD	AGESEF	
Caroline VIGIER	Compagnie Nationale du Rhône (CNR)	
Corinne VOCOURT	Communauté de Communes Saône Vallée	
Franck WEINGERTNER	EPTB Saone Doubs	

En partenariat avec le Comité Rhône-Alpes de Recherche et d'Information Sur les Espèces invasives (CRISE), l'EPTB Saône et Doubs et l'Association Rivière Rhône Alpes (ARRA), l'Association de Gestion et de Suivi Environnemental du bassin du Formans (AGESEF) a organisé une journée d'échanges techniques consacrée au thème des Renouées du Japon et autres invasives.

Contexte d'apparition, taxonomie et reproduction

La Renouée du Japon a été introduite en Europe par Philip F.B Von Siebold en 1829. En 1847, elle reçoit la médaille d'or de la Société d'Agriculture et d'Horticulture à Utrecht pour ses excellentes capacités d'adaptation à différents milieux. Cette espèce est commercialisée en Europe à partir de 1848. À cette époque, sa diversité génétique est faible mais de nombreux phénomènes d'hybridation combrent ce déficit. Quatre variétés de Renouées ont été inventoriées en Europe :

- ✓ *Fallopia Japonica* variété *japonica*
- ✓ *Fallopia X Bohemica*
- ✓ *Fallopia Sachalinensis*
- ✓ *Fallopia Japonica* variété *compacta*.

Aujourd'hui, les Renouées sont considérées comme des espèces invasives. Pour étudier leur développement, l'AGESEF a réalisé différents tests de bouturage (en prairie naturelle, sur sol nu fin, en serre, dans l'eau...). Il est ressorti de ces tests que les micro-boutures, boutures de fragments de tiges, d'œil et de rhizomes s'enracinent très bien dans tous types de milieux et sont hautement contaminants. Les rhizomes sont toutefois sensibles à une trop forte humidité et pourrissent en situation immergée prolongée.

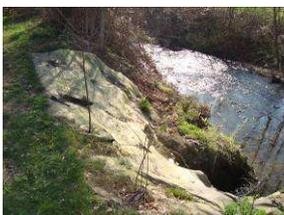
Partage d'expérience de lutte et gestion des Renouées

L'AGESEF a testé plusieurs types de bâchage sur le bassin versant du Formans, dans l'Ain. Cette technique consiste à recouvrir les massifs de Renouée avec des bâches.

Les sites ont été choisis pour des raisons pratiques (accessibilité) et pédagogiques. En effet, les tests sont réalisés en bordure de rivière à proximité de terrains agricoles où le gyrobroyage était pratiqué. L'AGESEF a donc passé une convention avec les agriculteurs consistant à proposer une prise en charge de la Renouée en échange d'un accès aux berges des cours d'eau. Les chantiers réalisés peuvent donc être visités par les élus et les particuliers lors d'opérations de sensibilisation.

Les massifs bâchés sont au préalable préparés par brûlage non sélectif (pour gagner du temps) et de fauches répétées.

Les bâches synthétiques présentent plusieurs inconvénients. Tout d'abord, ces bâches doivent être agrafées au sol et les tiges de Renouée continuent à pousser dans les trous des agrafes. Elles sont onéreuses et pas toujours efficaces. En effet, la Renouée arrive à passer à travers lorsqu'elles ne sont pas assez épaisses. Cependant, une bâche trop épaisse empêche le développement de toute autre forme de vie. Ces matériaux ne sont pas non plus biodégradables et ne peuvent donc pas être recouverts (gazon par exemple) pour réintroduire de nouvelles espèces. Des trous sont alors réalisés dans la bâche pour faire passer des arbustes ce qui permet aux tiges de Renouée de pousser.





L'AGESEF teste aussi la lutte thermique la plante à l'aide de bâches de serre favorisant sa destruction au cours de l'été. Toutefois, cette technique présente l'inconvénient de favoriser la croissance de la plante le restant de l'année. Cette technique est encore en test mais sera probablement abandonnée par manque de résultats probants.

Une autre méthode consiste à appliquer des grillages sur les massifs de Renouée pour empêcher les tiges de se développer. Cette technique n'est pas privilégiée car les tiges parviennent à traverser le grillage, se fragilisent et se détachent très facilement en cas de crue ce qui favorise la dissémination.

La solution actuellement retenue par l'AGESEF est une bâche en feutre compostable qui résiste très bien à la perforation. Des bandes de gazon ont été posées par dessus afin de favoriser la biodiversité. Certaines tiges de Renouée parviennent toutefois à traverser la bâche et se développent à travers le gazon mais l'invasion semble maîtrisée. Cette technique, existante depuis deux ans seulement, est pour l'instant positive même si les gestionnaires manquent de recul.

Le traitement « chimique doux » de la Renouée est aussi en cours d'essai par pulvérisation de « Myrte des marais » (*Myrica gale*) réduite en poudre sur les feuilles.



La méthode du contrôle biologique à l'aide de coléoptères commence à être testée en Angleterre. Ces insectes provoquent des dommages importants sur les feuilles de Renouée. Il s'agit toutefois d'une espèce elle aussi exotique et potentiellement envahissante et les gestionnaires ne bénéficient pas du recul nécessaire pour connaître les impacts de ces coléoptères sur les autres espèces végétales et animales.

Enfin, un logiciel vient d'être créé au Pays de Galles pour repérer les massifs de Renouée par télédétection. Ce dispositif est appelé « Normalised Difference Végétation Index » (NDVI). Lors de différents tests, le logiciel a permis de découvrir de nouveaux massifs de Renouée qui n'avaient pas été repérés par des gestionnaires locaux. Il pourrait ainsi constituer un outil intéressant dans la lutte contre cette espèce invasive.

Vers un cadre réglementaire pour la Renouée ?

Certaines collectivités et entreprises favorisent parfois la propagation de la Renouée, du fait de mauvaises pratiques. Un cadre réglementaire contraignant pourrait permettre d'améliorer les pratiques des acteurs locaux.

À l'échelle nationale, seule la Jussie a fait l'objet de mesures règlementaires du fait de son caractère invasif par l'arrêté du 2 mai 2007 interdisant sa commercialisation, son utilisation et son introduction dans le milieu naturel.

En attendant qu'un tel arrêté soit adopté pour la Renouée, l'AGESEF cherche à ce que soient mises en place des mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET) dans le cadre des obligations liées aux bonnes conditions agricoles et environnementales qui fixent les modalités d'entretien des bandes enherbées en bord de cours d'eau. Ces mesures consisteraient par exemple à interdire le gyrobroyage. L'AGESEF compte prendre contact avec la Direction Départementale des Territoires de l'Ain pour lui exposer ces mesures.

Un réseau d'échange de données et d'information autour des invasives

Certains acteurs locaux confrontés aux espèces invasives possèdent des informations quantitatives et qualitatives à leur sujet qui ne sont pas toujours partagées. Le Conservatoire Botanique Alpin (CBA) réalise en ce sens une étude consistant à inventorier certaines espèces végétales exotiques envahissantes dans le département de l'Ain avec pour objectif la création d'un réseau d'échanges de données et d'informations autour de ces espèces. Par la suite, un réseau de surveillance pourra être mis en place par les acteurs locaux.

Contacts :

Bernard ABDILLA, Président

Association de Gestion et de Suivi Environnemental du bassin du Formans

Tél : 06 08 71 51 83

Mél : agesef@orange.fr